



Association Syndicale Libre Tamaris et Portes du Soleil

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021
SOUS FORME DE CONSULTATION ECRITE

CONVOCAATION

Portiragnes Plage le 8 mars 2021

Madame, Monsieur,
A chaque Propriétaire,

Nous vivons actuellement une période de crise sanitaire inédite qui bouleverse nos habitudes et nous contraint à prendre des mesures exceptionnelles afin de préserver la santé de tous.

Lors de sa réunion du 16 février 2021, le Conseil Syndical a décidé d'avoir recours à une consultation écrite en lieu et place de l'assemblée générale annuelle habituelle afin de ne plus retarder sa tenue, et ce, dans les circonstances imprévisibles que nous traversons.

Cela signifie que cette assemblée sera tenue sans la présence physique des propriétaires y participant habituellement, comme l'autorise l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, s'appliquant aux groupements pour lesquels il n'est normalement pas prévu par la Loi.

Le Conseil syndical recevra les bulletins dépouillés par le cabinet d'huissiers Thibaut-LAUTIER, lors de sa réunion du 8 avril 2021, date qui sera en conséquence la date de notre assemblée générale.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil

Boîte Postale n°1 FR-34420 Portiragnes- Plage SIRET 48129649900017 info@asltps.eu
Compte bancaire : 13506 10000 11550287000 36 BIC AGRIFRPP835 IBAN : FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV de l'A.G.O. du 29/10/2019,
2. Rapport moral des activités,
3. Présentation des comptes de l'exercice 2019-2020,
4. Rapport du Commissaire aux comptes,
5. Approbation du rapport moral des activités 2019-2020,
6. Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020,
7. Quitus au Conseil Syndical,
8. Quitus au Commissaire aux comptes,
9. Imputations comptables et taxations,
10. Budget prévisionnel 2020-2021,
11. ROI : respect des règles et sanctions financières,
12. Rupture des négociations entre le Groupe Lamy et l'ASL,
13. Dossier de construction d'un étage M. DOS SANTOS,
14. Dossier de la borne électrique des Portes du Soleil,
15. Dossier de la chaussée endommagée par des arbres du Bd des Dunes,
16. Résultat des votes des résolutions et du renouvellement du Conseil Syndical.

Nous joignons à la présente, les documents d'informations suivants :

- Doc 1 - Rapport de l'AGO du 29/10/2019
- Doc 2 - Rapport moral du Conseil syndical,
- Doc 3 - Rapport financier sur l'exercice 2019 - 2020, cabinet Cazes Goddin,
- Doc 4 - Comptes de l'exercice 2019 - 2020,
- Doc 5 - Rapports du commissaire aux comptes 2019 - 2020,
- Doc 6 - Budget de l'exercice 2020 - 2021,
- Doc 7 - Commentaires sur le budget 2020 - 2021,
- Doc 8 - Courrier de M. DOS SANTOS,
- Doc 9 - Présentation des candidats au Conseil syndical.

Vous devez vous prononcer par correspondance dans le cadre de cette consultation écrite. Pour ce faire, deux bulletins de vote sont joints à cet envoi effectué par le cabinet d'huissiers :

1. Doc 10 - bulletin relatif aux 17 résolutions liées au fonctionnement de l'ASL
2. Doc 11 - bulletin pour le renouvellement des membres du Conseil Syndical

Nous vous demandons de retourner les deux bulletins (ensemble mais sur deux feuilles différentes afin de faciliter le dépouillement) **dûment complétés et signés** (ne pas oublier d'indiquer, sur chaque bulletin :

votre nom - votre prénom et votre numéro de lot), exclusivement à l'adresse du cabinet d'huissiers et de préférence par courriel à l'adresse suivante :

agtamaris.scplautier@gmail.com

ou éventuellement par courrier postal à l'adresse :

SCP Philippe LAUTIER - Thibaut SYLVESTRE

Huissiers de Justice Associés

9, Rue Ernest Cognacq

L'Arche du Sud - ZAC Bonne Source - BP 623

11100 - NARBONNE

ATTENTION : Si vous ne les renvoyez pas, vous serez considérés comme absent à l'AG et vous serez pénalisé des 20 € pour effectuer l'envoi recommandé.

Si vous êtes propriétaire de plusieurs lots, veuillez envoyer les deux bulletins pour chaque lot, en précisant bien leur numéro.

Compte tenu de la nature particulière de la consultation écrite, il n'est pas permis de donner procuration, chaque propriétaire enverra ses deux bulletins de vote selon les indications fournies pour leur envoi.

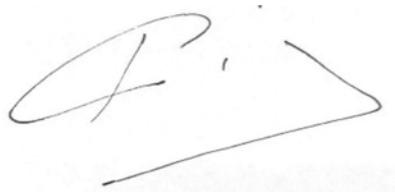
Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension pour l'utilisation de ces moyens exceptionnels et vous prions de recevoir nos cordiales salutations

TRES IMPORTANT :

**Les bulletins de vote reçus après le 2 avril 2021
ne pourront être pris en compte
(article 4-2 du décret 2020-418 du 10 avril 2020).**

Les divers documents de l'exercice devant être mis à la disposition des propriétaires avant l'assemblée générale, en plus de ceux joints à la présente, sont disponibles sur notre site Internet "asltps.eu", rubrique "Documents", onglet "AG", année "2020".

Pour le Conseil Syndical,
Le Président,
Jean-Marie GODEFROID



Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil

Boite Postale n°1 FR-34420 Portiragnes- Plage SIRET 48129649900017 info@asltps.eu
Compte bancaire : 13506 10000 11550287000 36 BIC AGRIFRPP835 IBAN : FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036